

AVIS CHSCT départemental du 25 mars 2014

Rythmes scolaires :

Liaison comité de suivi des rythmes / CHSCT 63

L'importante réforme des rythmes scolaires dans le premier degré est au cœur d'une modification importante des conditions de travail pour nos collègues.

Dans notre département, un comité de suivi consacré exclusivement à cette réforme a été mis en place et se réunit régulièrement pour permettre sa mise en œuvre et le suivi des situations dans les communes.

A ce jour, nous regrettons, en tant que membre du CHSCT, de n'être pas tenus informés de la teneur des échanges dans ce comité de suivi.

Les membres du CHSCT 63 demandent donc que les comptes rendus du comité de suivi départemental sur les nouveaux rythmes scolaires soient mis à leur disposition.